

Déclaration de M.Omar HILALE

Ambassadeur Représentant Permanent du Royaume
du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies et des
autres Organisations Internationales à Genève

Première réunion annuelle des États parties à la
Convention sur les armes biologiques
Genève, 10-14 novembre 2003

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter au nom de mon gouvernement et en mon nom propre pour le travail de qualité dont vous avez fait preuve pendant votre présidence de la 5ème Conférence des Etats Parties à la Convention sur les armes biologiques ainsi que durant votre présidence de la Réunion des Experts gouvernementaux du mois d'août dernier et des autres réunions informelles qui s'en sont suivies. Vos efforts laborieux comprennent la proposition d'une formule de compromis qui quoique limitée, nous permette néanmoins de continuer notre débat sur la mise en œuvre de la convention et de s'inspirer des expériences des uns et des autres dans ce domaine. Vos qualités d'Ambassadeur chevronné, votre doigté diplomatique ainsi que la finesse de votre jugement alliés à votre vaste expérience constituent autant de gages qui augurent d'une présidence réussie.

Soyez-assuré de l'appui sans réserve de la délégation du Royaume du Maroc pour l'accomplissement de votre mission qui revêt pour l'ensemble des délégations ainsi que pour la communauté internationale un intérêt certain et sans équivoque.

Les objectifs que nous nous sommes fixés sont ambitieux et nous sommes très nombreux à souhaiter vivement que les résultats soient à la hauteur des espoirs formulés.

Permettez-moi, Monsieur le Président, par votre biais de rendre hommage à l'ensemble des membres du secrétariat pour les efforts louables qu'ils ont déployé pour assurer la réussite des travaux de cette Conférence.

Monsieur le Président,

Les retombées des tragiques événements du 11 septembre qui ont secoué la scène et la sécurité internationale ont mis en exergue la nécessité d'affronter toute menace d'emploi d'armes de destruction massive. De même, ils ont fait ressentir le besoin urgent de renforcer aussi bien le régime international de non prolifération que l'approche multilatérale préconisée jusqu'à lors dans l'examen des questions de sécurité internationale et de désarmement.

Le mandat qui nous a été confié interpelle une réponse congrue aux craintes et inquiétudes de la communauté internationale. L'application effective et incontestable de toutes les dispositions des traités internationaux qui interdisent l'existence même de ces armes, représente un des éléments fondamentaux pour édifier un monde meilleur empreint de paix et de sécurité pour tous.

Pour atteindre cet objectif, nous sommes appelés à faire preuve de volonté politique collective et à maintenir une solidarité exemplaire en vue de faire face aux divers dangers qui menacent notre stabilité.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc qui demeure attaché à sa tradition de modération, d'échange et de dialogue, tient à exprimer ici sa disposition à œuvrer pour la proscription de toutes les catégories d'armes de destruction massive et à la consolidation du régime de non prolifération.

Par la ratification de la Convention sur l'interdiction du développement, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et toxines et sur leur destruction, le 21 mars 2002, mon pays adhère sans réserves au principe de l'élimination totale des armes de destruction massive.

Cette Conférence annuelle constitue le prologue du processus agréé par les Etats membres à l'issue de la reprise des travaux de la Sème Conférence d'examen de la convention en novembre 2002. Elle aurait le mérite de nous faciliter le débat afin d'asseoir une vision commune conjuguée à une démarche certaine pour le renforcement de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et ce jusqu'à la prochaine conférence d'examen prévue en 2006.

Les premières éditions des réunions d'experts ont permis l'examen de plusieurs questions d'importance majeure à savoir: L'adoption de mesures nationales nécessaires à la mise en œuvre des interdictions contenues dans la Convention, ainsi que l'état d'avancement des mécanismes nationaux chargés d'établir et de maintenir la sécurité et la surveillance des micro-organismes pathogènes et des toxines.

Afin d'honorer ses engagements, mon pays a entamé une série de mesures nationales nécessaires pour interdire et empêcher la mise au point, la fabrication, le stockage, l'acquisition ou la conservation des agents, toxines, armes et vecteurs qui se trouvent sur son territoire ou en quelque lieu sous sa juridiction ou son contrôle et ce conformément aux dispositions de la Convention. Ces mesures englobent également l'interdiction et la prévention de tout acte pouvant porter une atteinte aux dispositions de la Convention, y compris celles relatives à l'interdiction du transfert des armes bactériologiques et l'obligation de leur destruction.

En prenant cette décision, le Royaume du Maroc entend réitérer son engagement déterminé en faveur d'un désarmement général et complet. De même, il confirme son attachement ferme à l'ensemble des dispositions de la Convention, dont cette conférence vient précisément rappeler l'importance, et conforte son choix stratégique d'œuvrer pour la proscription de toutes les catégories d'armes de destruction massive et la consolidation du régime de non prolifération.

Nous devons nous rappeler qu'en ces moments de crise que subit la sécurité internationale, notre communauté internationale se doit d'examiner tous les moyens et recours pour faire régner l'élément contraignant de cette Convention qui vise l'éradication de l'un des types les plus nuisibles des armes de destruction massive. Le Maroc réaffirme, à cet égard sa position déterminée, qui converge avec celle du mouvement des Non Alignés, réitérée lors du Sommet de Kuala Lumpur en février dernier, d'exclure toute possibilité ou tentative d'utilisation d'agents bactériologiques ou toxines en tant qu'armes de terreur contre l'humanité.

Monsieur le Président,

Cette Conférence nous *offre* l'opportunité d'insuffler un nouvel élan à nos travaux en définissant une série d'engagements et de mesures additionnelles que les Etats parties sont appelés à prendre afin de renforcer l'application de la Convention dans l'ensemble des ses dispositions.

Le respect de la Convention demeure conditionné par l'application effective des mesures de confiance qui contribuent incontestablement à renforcer la transparence entre les Etats parties. Dans la pratique, ces mesures de confiance ne sont toujours pas universellement appliquées. Ces mesures ne pourront s'avérer efficaces que si elles sont destinées à renforcer la portée de la Convention dans un cadre multilatéral.

Le Maroc a la conviction que c'est dans le cadre de négociation multilatérale et non à travers des régimes unilatéraux ou partiels que la Convention sur les armes biologiques sera renforcée.

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons que formuler l'espoir que le déroulement des travaux de cette Conférence connaisse un plein succès et donne une impulsion nouvelle aux travaux des futures Conférences pour le renforcement de notre Convention.

Merci Monsieur le Président